

Rapide de Louhans-Châteaurenaud

Dimanche 20 septembre 2026

Règlement intérieur

Article 1

Le club échecs de Louhans-Châteaurenaud organise le dimanche 20 septembre 2026 un rapide au Palace Pierre Provence, place de la libération à Louhans. Ce tournoi est ouvert à tout joueur régulièrement affilié pour la saison en cours.

Article 2

Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Les appariements se font au Système Suisse intégral. Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3

Cadence: 15 minutes + 3 secondes par coup. Ce tournoi homologué FIDE comprend 7 rondes. Les parties seront prises en compte pour le classement rapide FIDE.

Article 4

Droits d'inscriptions : Seniors : 16 euros
Jeunes : 10 euros
GMI et MI gratuit

Clôture des inscriptions : 9H45 Début du tournoi à 10H

Article 5

Un joueur peut avoir 10 minutes de retard au début de la partie sinon la partie est perdue par forfait.

Article 6

Départages des ex aequo : Buchholz, Cumulatif puis Performance.

Prix non cumulables.

Attribution des prix à la place (pour les prix au classement général et les prix par catégorie)

Chaque joueur recevra le prix le plus important auquel il peut prétendre.

Minimum 2 joueurs par catégorie pour un prix.

Article 7

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8

L'article A5 de l'annexe A des parties rapides du livre de l'arbitre est utilisé pour l'ensemble de la compétition :

A.5.1. A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des deux adversaires,

A.5.1.1. Aucun changement ne doit être fait au réglage de la pendule, à moins que la programmation horaire de la compétition n'en soit affectée.

A.5.1.2. Aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.5.2. Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il/elle agit en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire a l'autorisation de réclamer, à condition qu'il/elle n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continue. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les deux adversaires sans intervention de l'arbitre.

A.5.3. Pour réclamer un gain au temps, le demandeur ou la demandeuse peut mettre la pendule en pause et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle qu'il/elle ne peut pas mater le roi adverse par une suite de coups légaux.

A.5.4. Si l'arbitre observe deux rois en échec ou qu'un pion est resté sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il/elle attend jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il/elle déclare la partie nulle.

A.5.5. L'arbitre doit aussi annoncer la chute du drapeau, s'il/si elle la constate.

Article 9

Arbitre Principal : Patrick LAUFERON Arbitre Fédéral Elite 1

Article 10

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'organisateur

Philippe Boudier

L'arbitre Principal

Patrick Lauféron